

Déclaration du Commissaire BARNIER suite à l'accord sur un mandat révisé unanime du Conseil Ecofin sur la proposition dérivés

- **Nous avons franchi une étape importante aujourd'hui.** Un mandat révisé unanime du Conseil, soutenu par la Commission qui devrait permettre à la Présidence de conclure les négociations avec le Parlement européen en trilogue dès la semaine prochaine. Il faut respecter la position du Parlement européen qui a beaucoup travaillé.
- Ceci permettrait un vote en plénière dans les semaines suivantes et un accord final sur ce texte essentiel avant Pâques, et une mise en œuvre encore cette année. **Ceci nous permettrait de remplir à temps nos engagements du G20 et de renforcer substantiellement la stabilité du secteur financier.**
- En effet, cette proposition sur les dérivés, dite "EMIR", **est une pierre angulaire de notre progression vers plus de transparence dans les services financiers.**
- Je rappelle que l'unité de valeur des marchés de produits dérivés n'est pas le milliard mais le trillion.
- Pour rappel ...

De quoi parle-t-on? Que sont les produits dérivés?

- Les **produits dérivés** sont des contrats financiers qui permettent par exemple aux entreprises de se couvrir contre les variations de taux de change ou celui du cours du pétrole. Ils sont liés à la valeur ou à la situation future du sous-jacent auquel ils se réfèrent. Ces produits permettent aussi aux acteurs financiers de mieux gérer leurs risques.
- **Un contrat dérivé de gré à gré** est un contrat dérivé qui, au lieu d'être négocié sur un marché réglementé, se négocie en privé entre deux contreparties.
- L'utilisation de contrats dérivés a connu ces dix années une **croissance exponentielle**, essentiellement due aux transactions

de gré à gré. Fin décembre 2009, le marché des dérivés de gré à gré représentait quelque **615 000 milliards de dollars en valeur notionnelle**, soit 12 % de plus qu'à la fin de 2008.

Pourquoi les produits dérivés doivent-ils être réguler?

- La quasi-faillite de Bear Stearns en mars 2008, la faillite de Lehman Brothers le 15 septembre 2008 et le sauvetage d'AIG le lendemain ont révélé au grand jour les **dysfonctionnements de ce marché**.
- Plus **de 80% des produits dérivés sont aujourd'hui échangés de gré à gré** sans information ni contrôle suffisant des régulateurs.
- Les montants comme la complexité de certains produits sont **facteurs de risques pour tout le système**: ces risques doivent être suivis et réduits.
- Et **l'opacité qui existe ne contribue pas à la vérité des prix** et ce sont plutôt les entreprises qui en font les frais.

Les objectifs de ma proposition du 15 septembre 2010

Ils reflètent l'engagement collectif que nous avons pris dans le cadre du G20:

1- Un renforcement sans précédent de la transparence :

- **Mettre fin à l'opacité**. [Première condition de la responsabilité et du bon fonctionnement de ces marchés.]
- **Assurer la traçabilité des produits financiers dérivés avec une standardisation maximale**: [Pourquoi? Permettre une identification et un contrôle des risques plus facile. Et si certains produits paraissent dangereux, ESMA sera à même de les interdire.]
- **Enregistrer les transactions dans des registres spécifiques** – les *trade repositories* - véritables "archives" des marchés de dérivés. [Pourquoi? Quand le régulateur aura un doute sur la nature de certaines opérations, il pourra ainsi consulter ces banques de données et savoir qui a fait quoi. C'est ce qui nous a souvent manqué (par exemple, la première crise grecque de 2009).]

2 - Une compensation aussi large que possible :

- La compensation c'est le passage des opérations par une contrepartie centrale au lieu d'échanges bilatéraux. **C'est un gage de plus sécurité.**
- [Elle est **aujourd'hui beaucoup trop faible** puisqu'elle représente globalement 30% des opérations sur dérivés de taux d'intérêt, 10 à 15% sur les CDS et qu'elle est inexistante ou presque sur les actions.
- **Il faut la renforcer considérablement** – ESMA aura un rôle clef dans ce contexte pour rendre obligatoire ou autoriser la compensation de certains produits.]

3 - Des infrastructures de marché solides:

- J'y reviendrais dans un instant, c'est ce sur **dernier sujet sur lequel nous nous sommes concentrés aujourd'hui.**

Pourquoi ce Conseil était si important?

- Cela fait plus d'un an que nous négocions ce texte compliqué. Des améliorations ont été faites. Il est maintenant temps de conclure et de le mettre en œuvre opérationnellement.
- Depuis l'accord du Conseil en octobre dernier, à Luxembourg, les trilogues avec le Parlement européen ont permis **des progrès importants.**
- Le Conseil comme le **Parlement ont exprimé déjà montré leur souhait obtenir un accord le plus vite possible.**
- **Nous avons franchi une nouvelle étape au Conseil aujourd'hui, sur la base de l'unanimité. Important pour moi d'avoir tous les états membres à bord,** et j'inclus le Royaume-Uni, car Londres est de loin la plus grande place européenne pour les dérivés avec plus de deux tiers des transactions. Mais tous les pays européens sont intéressés à une meilleure régulation de ce secteur.
- **C'est ce qui donne de la crédibilité à nos textes.** Et rend la mise en œuvre plus effective lors de l'accord final.

- **Aujourd'hui, tous les Etats membres ont fait de vrais compromis.**
- Le point qui nous restait à résoudre concernait les contreparties centrales européennes (les CCP) et leur supervision. Nous donnons à ces infrastructures de marché un rôle crucial dans beaucoup de nos nouvelles règles.
- **Il est essentiel que les CCPs soient bien régulées et supervisées. Il ne faudrait pas qu'elles deviennent les nouvelles institutions financières "too big to fail".**
- La supervision de ces marchés est donc un sujet qu'on ne saurait prendre à la légère. Les effets d'une faillite d'une contrepartie centrale européenne (CCP) pourraient avoir des conséquences très graves tant pour les marchés financiers que pour les contribuables européens.
- Les intérêts des Etats dits "home" et des Etats dits "host" doivent tous les deux être protégés.
- Le compromis trouvé contient à mes yeux deux composantes essentielles :
 - En conservant **l'unanimité moins un**, elle respecte le compromis voulu par le Conseil le 4 octobre dernier et protège les intérêts des Etats dits "home";
 - En introduisant la possibilité d'un recours à **la médiation contraignante de l'ESMA**, la nouvelle autorité européenne pour la supervision des marchés, elle donne des garanties jugées suffisantes aux Etats dits "host".
- **Nous sommes dans la dernière ligne droite** – la Commission jouera pleinement son rôle dans la dernière étape des négociations.
- **Nous nous sommes rapprochés de la position du Parlement européen. Un accord en première lecture est possible, et surtout, nécessaire.**

- Car nous avons tous besoin d'un **secteur financier bien régulé, plus sûr et plus solide**. Qui soit une base saine pour le retour à une croissance durable.
- **Et ce texte – quand il rentrera en vigueur - sera une avancée majeure pour la stabilité financière.**
